



## Comité républicain de la Roche de Mûrs

Extrait de presse Marianne 12 janvier 2023

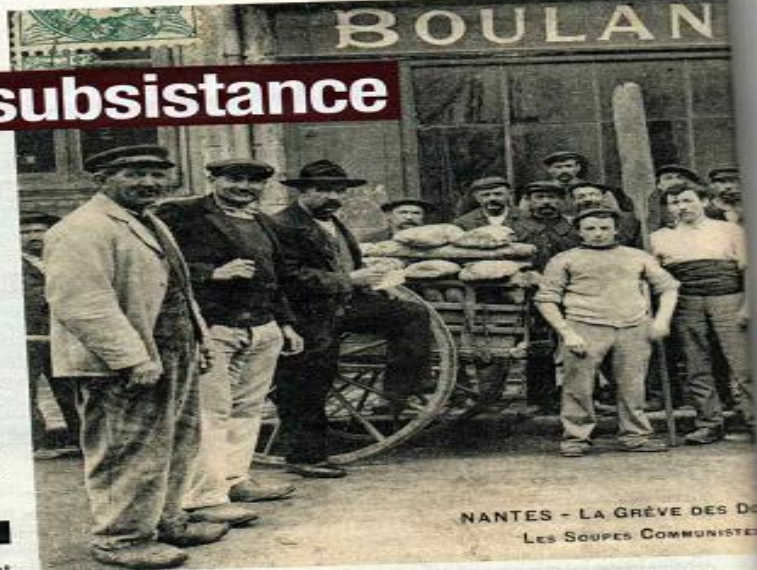
### Pacte de subsistance

La relation tourmentée entre l'État et la boulange ne date pas de la crise énergétique. Depuis des siècles, les gouvernants n'ont cessé de se questionner sur la manière d'encadrer cette filière, ô combien importante. En la matière, libéraux et socialistes s'opposent fermement.

PAR LISA GUILLEMIN

Le pain et le pouvoir cheminent ensemble depuis toujours. De véritables compagnons de route. Sans pain, le pouvoir se retrouve dans le pétrin. Sans le pouvoir de réglementer, de surveiller la production, la distribution et la consommation du pain, le peuple s'expose aux famines et aux disettes. Au Moyen Âge, le monarque, considéré comme le « *Pater familias d'un peuple resté mineur* », selon l'expression de l'historien Steven Kaplan, conclut un « contrat de subsistance » avec ses sujets, sorte de contrat social spécifique à la dimension nourricière du roi. D'ailleurs, dès 1217, les talmeliers – ancêtres des boulangers – doivent obtenir une autorisation royale pour exercer. En 1305, Philippe le Bel voit la nécessité de légiférer sur la provenance, la qualité, le prix et le poids du pain qui peut être vendu. Pour des raisons cruciales de santé publique, il devient interdit de vendre du pain rassis, brûlé, trop petit ou attaqué par les rats.

Ainsi se succèdent pendant plusieurs siècles les arrêtés destinés à réglementer la chaîne grain-farine-pain. Après la grande famine de 1709, l'une des plus terribles, le



NANTES - LA GRÈVE DES DO  
LES SOUPES COMMUNISTES

### LE PAIN, C'EST

pouvoir réorganise entièrement la boulangerie et la vente de pain. L'édit de 1711 place désormais les boulangers sous la direction du lieutenant général de police!

Mais, alors que les Lumières pointent le bout de leur nez, le

courant « physiocrate », précurseur du libéralisme, émerge et conduit – déjà – à déréglementer la précieuse denrée. La production agricole doit vivre par elle-même et s'ajuster en fonction des prix pratiqués. Le pain, jusqu'alors affaire d'État, doit devenir affaire de marché.

### Tournant libéral, complot de la famine

Par deux fois, l'État central décide de délaisser l'encadrement du pain, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Le très libéral contrôleur général des finances Turgot, pensant rééquilibrer les flux de denrées entre régions ravagées par la disette et régions prospères, met fin au contrôle du prix des grains par la police royale: c'est un désastre. Le prix du pain explose. Affamé et livré à lui-même, le peuple crie au « complot de la famine », et



MARIE-ANTOINETTE n'aurait pas pris la mesure de la détresse du peuple affamé. Portrait par Vigée-Le Brun (1783).



RS (MARS-AVRIL 1907)

BOUTERIE Phototypie Vassellier, Nantes

# POLITIQUE

Marie-Antoinette est accusée d'avoir proféré sa célèbre et hautaine réplique : « Qu'ils mangent de la brioche ! ». L'illusoire bienfait de la libéralisation débouche sur la « guerre des farines ». Conscient de sa gravissime erreur, Louis XVI rétablit finalement le contrôle des prix. Mais le contrat est désormais inéluctablement rompu entre la Couronne et le peuple.

À la veille de la Révolution, les mauvaises récoltes, les spéculations sur les farines raréfient la production de pain. De février à mai 1789, les émeutes de la faim se répandent dans tout le royaume. On accuse de nouveau le pouvoir royal de stocker du pain pour affamer Paris ! Le 5 octobre, les Parisiennes se rassemblent place de Grève pour se rendre à Versailles en chantant « Nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron ». Ainsi, 1789 a été une révolution

## POUR TENIR

En mars-avril 1907, à Nantes, les dockers en grève peuvent compter chaque jour sur la soupe communiste organisée par le jeune syndicat CGT ainsi que sur une toute nouvelle boulangerie coopérative. Ci-dessus, une des cartes postales éditées à l'époque et vendues pour contribuer à financer le mouvement.

de la faim populaire autant que de la prospérité bourgeoise, pour reprendre les analyses du célèbre historien Albert Soboul.

Avec la Convention, une vraie doctrine économique dirigiste émerge. Plus question de libertés économiques, mais d'égalité entre citoyens : tous doivent se nourrir du même pain dans le nouveau régime de l'égalité « qui ne sera plus composé d'un pain de fleur de farine pour le riche et d'un pain de son pour le pauvre », selon les termes du décret du 15 novembre 1793. Les Conventionnels n'hésitent pas à mettre la pression sur les artisans : « Tous les boulangers seront tenus, sous peine d'incarcération, de faire une seule et bonne espèce de pain », poursuit le texte de loi. Les Montagnards promeuvent le « pain de l'égalité ».

## Prix encadrés contre la psychose d'une pénurie

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le boulanger devient un ouvrier, sous les ordres d'un patron boulanger. Les révolutions successives du siècle de l'industrialisation sont elles aussi motivées par les soucis de la subsistance et d'amélioration des conditions de travail : 1848 n'était-elle pas aussi une crise de la famine concomitante à la crise du blé de 1847 ? Les canuts lyonnais ne scandaient-ils pas aux négociants : « Du travail et du pain » ?

Dès l'avènement de la III<sup>e</sup> République, l'agriculture constitue l'idéal social du nouveau régime dans une France où elle demeure le premier secteur économique et le premier pourvoyeur d'emplois. Après la Première Guerre mondiale et ses épisodes de pénurie traumatiques pour les autorités et les populations, et après la crise financière de l'entre-deux-guerres, les gouvernements optent pour l'interventionnisme et le dirigisme économique, portés par le Front populaire.

Obéissant au slogan électoral « Pain, Paix, Liberté ! », le ministre de l'Agriculture Georges Monnet

## POURQUOI ON EN PARLE

### RÉDUIRE LE PRIX... DE L'ÉNERGIE

Alors que les boulangers menacent de baisser le rideau depuis l'explosion du prix de l'électricité, le gouvernement s'est empressé d'annoncer des mesures d'aides spécifiques à la profession. D'autres corps de métier, eux aussi touchés, crient au favoritisme. Aujourd'hui, il s'agit davantage de défendre les boulangeries – souvent derniers commerces de proximité dans les zones les plus désertiques – plutôt que de contenir le prix du pain, proposé en grandes surfaces à des tarifs très (trop ?) raisonnables. ■ L.G.

transforme complètement la filière du grain avec la création de l'Office national interprofessionnel du blé, qui accomplissait le processus de conquête des campagnes par la République, et le programme socialiste de Jaurès, qui n'a cessé de promouvoir l'« organisation des marchés agricoles et la lutte contre la spéculation », comme le soutient l'historien Alain Chatriot.

Transformé en Office national interprofessionnel des céréales (Onic), l'office est maintenu sous l'Occupation puis à la Libération pour faire face aux difficultés du ravitaillement d'une population française qui vit encore dans la « psychose d'une pénurie ». L'Onic assure un jeu d'équilibrisme entre producteurs et consommateurs, garantissant de bons tarifs pour les premiers et des prix bas pour les seconds, jusqu'à ce qu'un arrêté soit pris sous la mandature Giscard d'Estaing en 1978 pour mettre fin à l'institution dirigiste et laisser libre cours aux aléas du marché. Depuis, le cours et le prix du blé ne sont plus réglementés. Mais, aujourd'hui, c'est le coût de fabrication – autrement dit l'énergie nécessaire pour faire monter la pâte – qu'il est question de réglementer. Toujours la même histoire. ■